

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, le 9 AOÛT 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : madame Lise Laferrière, conseillère #1
monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3
monsieur André Lévesque, conseiller #4
monsieur Michel Brouillard, conseiller #5
madame Hélène Dufault, conseillère #6

EST ABSENT : monsieur Stéphan Hébert, conseiller #2

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 198-08-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert et d'y ajouter et/ou modifier :

En y ajoutant :

5.7 Office municipal d'habitation Sainte-Hélène-de-Bagot – demande monétaire non prévue

5.8 Contrat - consultant externe en ressources humaines

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 199-08-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2016.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 200-08-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 9 août 2016 :

- Comptes pour approbation : 69 770,62\$

- Salaires : 35 018,90\$
- Comptes à payer : 68 881,09\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 9 août 2016, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5.2 DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

- Zone de réserve d'aménagement dans la MRC des Maskoutains.
- Carrière sablière – MRC : négociation avec villes et municipalités avoisinantes.
- Plainte auprès de la Sûreté du Québec en lien avec les mini motos.

5.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 480-2016, RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Michel Brouillard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement remplaçant le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

Dispense de lecture est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

Prendre note qu'un avis public sera fait pour se conformer à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

5.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 481-2016, RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Réjean Rajotte donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement remplaçant le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés.

Dispense de lecture est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

5.5 COLLOQUE ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC 2016 – ZONE MONTÉRÉGIE EST

Résolution numéro 201-08-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, que la directrice générale s'inscrive au colloque ADMQ – zone Montérégie Est au coût de 150,00\$ (taxes incluses) pour septembre prochain. Les frais encourus en lien avec ce colloque seront remboursés selon la politique.

5.6 ALARME INCENDIE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 421, 4^E AVENUE

Résolution numéro 202-08-2016

Considérant que le panneau d'alarme incendie du l'immeuble situé au 421, 4 Avenue (centre communautaire) et celui de l'école Plein-Soliel ne sont pas reliés entre eux;

Considérant que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe s'est chargée de rectifier la situation avec l'accord de la Municipalité;

Considérant que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe a assumé temporairement au complet les frais pour ledit correctif;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de rembourser la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour les frais attitrés seulement à l'immeuble du 421, 4^e Avenue au coût de 3 973,43\$ avant taxes.

5.7 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT – DEMANDE MONÉTAIRE NON PRÉVUE

Résolution numéro 203-08-2016

Considérant le projet d'agrandissement/réfection du stationnement à l'immeuble de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Considérant le projet de réfection des terrasses et du trottoir à l'immeuble de l'OMH;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission;

Considérant que le prix soumis est beaucoup plus élevé que leur évaluation/estimation de 17 100,00\$;

Considérant que pour toute dépense de l'OMH, la Municipalité doit en assumer dix (10) pourcent;

Considérant que pour toute dépense de l'OMH, la Société d'Habitation du Québec (SHQ) doit donner son accord et en assumer quatre-vingt-dix (90) pourcent;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, d'accepter de combler le déficit en lien avec lesdits travaux. Sur ce, la part à payer par la municipalité est de 1 710,00\$.

Prendre note que cette somme est capitalisable.

5.8 CONTRAT - CONSULTANT EXTERNE EN RESSOURCES HUMAINES

Résolution numéro 204-08-2016

Considérant la volonté du conseil d'établir une ligne directrice, une vision et une mission pour les ressources humaines;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de faire affaire avec la firme de ressources humaines « Geoffroy Conseil ».

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 EMBAUCHE – JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 205-08-2016

Considérant la résolution 186-07-2016;

Considérant la résolution 187-07-2016;

Considérant le comité de sélection pour combler le poste;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'embaucher monsieur Ghislain Majeau au poste de journalier aux travaux publics en date du 8 août 2016.

Prendre note qu'il y a une période de probation de trois (3) mois à partir de la date d'embauche.

6.2 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – RESURFACAGE DE LA 1^{RE} AVENUE ET DU 2^E RANG

Résolution numéro 206-08-2016

Considérant la résolution 193-07-2016;

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 8 août 2016:

Pavage Drummond inc.	: 220 231,40\$ avant taxes
Pavages Maska inc.	: 209 423,30\$ avant taxes

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat de resurfacement à la compagnie Pavages Maska inc. au montant de 209 423,30\$ avant taxes.

6.3 ACHAT - AQUEDUC

Résolution numéro 207-08-2016

Considérant les exigences du Ministère du Développement Durable, Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatique (MDDELCC);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat d'une sonde pour le bassin de chlore à l'aqueduc au coût de 1 500,00\$ avant taxes à la compagnie ChemAction.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 ACHAT(S) DU SERVICE INCENDIE

Résolution numéro 208-08-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- 1 paire de bottes (remplacement)	228,80\$ (avant taxes)
- 1 cadran RPM sur panneau de l'autopompe	275,00\$ (avant taxes)

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Madame Hélène Dufault (conseillère #6) nous informe sur la Régie des déchets.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun point.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 RAPPORT DES LOISIRS

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller #3 et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

10.2 CONTRAT– FEUX D’ARTIFICE DE LA SAINT-JEAN BAPTISTE 2017/2018

Résolution numéro 209-08-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l’unanimité, de prendre un contrat de deux (2) ans avec la compagnie Royal Pyrotechnie et de faire les paiements annuellement :

Année 2017 (samedi le 24 juin), le coût sera de 10 500,00\$ avant taxes

Année 2018 (samedi le 23 juin), le coût sera de 11 100,00\$ avant taxes

11. SUJETS DIVERS

Aucun point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l’assistance.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 210-08-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l’unanimité, de lever la séance à 20h55.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière